

Imposante assemblée annuelle de la Chambre de commerce suisse en France

Autor(en): [s.n.]

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Le messenger suisse de France : revue mensuelle de la Colonie suisse de France**

Band (Jahr): **10 (1964)**

Heft 6

PDF erstellt am: **11.07.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-848953>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.



De gauche à droite : MM. Robert Tissot, de Muller, Gilliéron, Bonvin, Soldati, Cramer et Chalut

Imposante Assemblée annuelle de la Chambre de Commerce Suisse en France

La Chambre de Commerce suisse en France a tenu le 22 mai 1964, au Pavillon Dauphine, sa 46^e Assemblée, sous la présidence de M. Jean-Louis Gilliéron, en présence de M. le Conseiller fédéral Roger Bonvin, Chef du Département des finances et des douanes, et de son Président d'honneur, Son Excellence M. Agostino Soldati, Ambassadeur de Suisse en France.

Auparavant, s'est tenue une Assemblée générale extraordinaire qui a apporté des modifications aux statuts de la Compagnie.

Dans son Rapport annuel, le Conseil d'Administration a souligné que l'événement marquant de l'année a été, en octobre et novembre, le franchissement du milliard de francs suisses en valeur totale des exportations suisses mensuelles vers la France. Les importations suisses en France se sont élevées à 13 milliards 989 millions, soit une augmentation de 7,7 par rapport à 1962. La Suisse est ainsi devenue en 1963 le 4^e client et le 7^e fournisseur de la France.

Il ressort de ces chiffres que la fidélité de la clientèle française doit être soulignée au même titre que le dévouement et le dynamisme des représentants des entreprises suisses en France.

Le rapport a passé en revue les activités de la Chambre. Il faut noter la création d'un service nouveau qui étudie actuel-

lement les demandes d'implantation de nouvelles entreprises. Il peut également se charger d'effectuer des recherches de fabrications sous licence et tend surtout à organiser un « pool de sous-traitance franco-suisse », en collaboration avec les bourses de sous-traitance françaises existantes et les associations professionnelles intéressées.

Dans son allocution, M. l'Ambassadeur Agostino Soldati a rendu hommage au dévouement des administrateurs de la Chambre de Commerce suisse en France. Il leur a adressé ses remerciements. M. Soldati a notamment déclaré : « La Suisse est un des grands marchés pour la production française : par tête d'habitant, c'est le plus grand marché pour les produits français parmi les pays non membres du Marché commun. Et c'est le pays au monde qui laisse à la France le solde commercial actif le plus important par tête d'habitant. En 1963, ce solde était d'environ un milliard de francs suisses. »

M. Jean-Louis Gilliéron, dans son allocution, a attiré l'attention sur les problèmes qui se poseront dans les années à venir aux économies européennes, compte tenu des résultats des deux grandes conférences qui se déroulent actuellement à Genève. Il a insisté particulièrement sur les problèmes de l'intégration européenne et du financement des investissements nécessaires à l'adaptation aux conditions nouvelles.



Résumé de l'exposé du Conseiller général Roger Bonvin, Chef du Département des finances et des douanes, sur :

PROBLEMES ACTUELS DES FINANCES ET DE L'ECONOMIE SUISSE

Les problèmes qui se posent actuellement à la Suisse dans le domaine de l'économie et des finances sont les mêmes qui se posent à d'autres pays, et spécialement à tous les pays européens. Le travail dans l'économie des échanges généralisés s'exprime en argent, et la monnaie gagnée se transforme à nouveau pour chacun en travail et services des autres. Ce circuit du travail et de la monnaie, s'ajoutant aux échanges complémentaires des produits agricoles, demande des raccourcissements de fluidité parfois difficiles à réaliser dans une économie dynamique soumise à des mutations accélérées. L'interdépendance est générale et fonctionne au stade local, régional, national, européen et intercontinental. Activité et complémentarité des efforts doivent s'harmoniser sur des bases qui sont fort différentes d'un pays à l'autre, mais dont les données essentielles restent identiques.

Au-dessus de l'effort des techniciens et des ingénieurs qui aménagent les secteurs économiques, monétaires et sociaux, fonctionne et doit fonctionner toujours davantage, et rapide-

ment, la volonté coordinatrice du pouvoir politique. Celui-ci réalise sa fonction naturelle d'harmonisation et d'équilibre des techniques et des réalités sur la base de principes qui eux varient d'un pays à l'autre dans une complémentarité qu'il faut conserver. Les nations comme les personnes doivent accepter avec joie d'être différentes, mais doivent s'efforcer comme elles de s'aimer, complémentaires les unes des autres.

En Suisse, où la démocratie directe est réelle et relativement totale, les efforts du gouvernement tendent, d'une part, à maintenir les responsabilités et les libertés personnelles et celles des corps intermédiaires, et d'autre part à limiter au besoin certains ensembles de façon que les abus dans l'usage de ces mêmes libertés ne nuisent pas trop à la communauté. Dépendant de l'étranger pour les matières premières et pour le placement des matières transformées ainsi que pour sa propre consommation, la Suisse doit compenser cette situation dépendante par des efforts spéciaux d'initiative et d'intensité de la part de la libre entreprise et de la profession. Actuellement, l'élément qui était général auparavant, qui commence à faiblir et à manger, c'est la modération et la raison. Impatience et abus ont provoqué un excès de température qu'il s'agit de ramener à un niveau normal.

Les problèmes immédiats que l'on s'efforce de résoudre sur la base des arrêtés d'urgence qui ont été mis en vigueur il y a quelques mois pour abaisser la « température » sont : 1° celui

de l'équilibre entre l'épargne et les investissements, et 2° celui de l'équilibre entre l'offre et la demande dans le secteur de la construction, afin que les prix ne continuent pas à monter de façon abusive. L'argent que chacun gagne par son travail pour couvrir les risques de la vie et de la vieillesse perd de sa future capacité d'achat de marchandises et de services, entre le moment où l'on a gagné et celui où on l'utilisera. Cette abrasion est telle que son effet sur l'ensemble crée une perte générale sensible, une dévaluation du travail dont les conséquences sont graves pour chacun, dans une économie d'échanges généralisés dans l'espace et dans le temps et dont le moyen d'échange est l'argent. Pour tenter d'éviter la montée injustifiée des prix, le Conseil fédéral, approuvé par l'Assemblée fédérale, a donc mis en activité, basés sur la clause d'urgence, d'une part l'arrêté sur les crédits bancaires, d'autre part l'arrêté sur les constructions tout en utilisant en outre sa compétence de limiter les effectifs de main-d'œuvre étrangère. Ces mesures peuvent durer une année au moins, durant laquelle le peuple et les Etats cantonaux devront se prononcer sur leur application pour une seconde ou une troisième année.

La volonté gouvernementale dans la formation et l'application de ces mesures est de laisser le plus de responsabilités possibles aux personnes, aux entreprises, aux corps professionnels et aux cantons. Dans le secteur du crédit bancaire, une convention a été signée entre la Banque Nationale et les associations de banques privées. Cette convention correspond à la volonté gouvernementale. Le gouvernement l'a approuvée et lui a donné force obligatoire générale afin que les personnes qui ne sont pas liées par la signature des associations y soient également soumises. Il s'agit donc d'une mesure qui maintient la responsabilité des entreprises et de l'organisation professionnelle, mais les lie à des disciplines par lesquelles elles ont limité volontairement leur propre liberté d'action, dans l'intérêt commun. Des arrêtés gouvernementaux viendront au besoin renforcer ces efforts d'équilibre dans les secteurs qui ne sont pas organisés professionnellement.

Quant à l'arrêté sur les constructions, il laisse aux cantons la liberté et l'obligation de fixer les priorités dans le secteur des constructions qui sont soumises à autorisation, certaines étant totalement exclues de la procédure d'autorisation, par exemple les logements, les aménagements hygiéniques, etc..., et d'autres étant pour une année interdites, à savoir les constructions dites de luxe. Les contingents cantonaux sont fixés sur la base des statistiques des constructions des dernières années et comprennent un taux de croissance qui est particulier à chaque canton. Dans ce secteur de l'intervention gouvernementale, on constate aussi la volonté de laisser aux cantons le soin d'apprécier sur chaque territoire municipal les priorités qui s'imposent.

Quant aux effectifs de main-d'œuvre étrangère, ils ont été limités tout d'abord par la réponse que les professions et les entreprises ont donnée à l'appel du Conseil fédéral. C'était l'occasion pour les entreprises de reconsidérer la rationalisa-

tion et la mécanisation de leurs activités, d'une part afin de devenir plus fortes dans la concurrence, et de limiter raisonnablement le portefeuille des commandes d'autre part. Une réserve d'assouplissement suffisante a été introduite qui permet de considérer non seulement les ensembles régionaux mais aussi les cas particuliers, spécialement dans les cantons de montagne où l'agriculture alpicole ne peut subsister qu'avec un complément industriel, dont le tourisme d'hiver.

Toutes ces mesures tendent à résoudre des problèmes d'équilibre général. Elles dureront le moins longtemps possible, espérons-le : elles seront supprimées dès que la cause de surchauffe à laquelle elles s'attaquent n'existera plus.

Il y a d'autres problèmes qui restent posés, il va de soi, dans le domaine économique de base d'une part, et dans le domaine des finances d'autre part. Le Conseil fédéral étudie actuellement les moyens d'accentuer la recherche scientifique de base qui devient le fait de la nation dans un petit pays surtout, et aussi les moyens d'élargir et d'approfondir la formation scolaire secondaire et universitaire, les universités restant cantonales. Cet effort supplétif devra, il va de soi, s'appuyer sur un effort de coordination intercantonale. La Suisse a la ferme volonté de rester en tête des efforts dans le domaine de l'invention et des brevets pour compenser sa faiblesse totale dans le domaine des matières premières et partielle dans celui de l'énergie.

Dans l'économie des échanges, les artères de communication jouent un rôle majeur. Nous étudions actuellement la possibilité de maintenir la réalisation du réseau des routes nationales qui sont une œuvre communautaire avec les Etats cantonaux, sans créer de surchauffe, et, d'autre part, d'améliorer le franchissement des Alpes par les voies ferroviaires. Comme chaque pays aussi, nous nous efforçons de corriger le déficit de la balance commerciale qui est une réalité permanente pour un pays qui n'a pas de matières premières, par les efforts et le rendement du tourisme et des mouvements dits des « invisibles ».

Par ailleurs, nous tenons à collaborer le mieux possible au développement du bien-être des autres, et l'aide technique, comme le soutien sur la base de conventions bilatérales, va se développer encore davantage ces prochaines années.

Les problèmes sont donc les mêmes dans notre petit pays que dans les grands, à une échelle différente avec un décalage dans le temps et dans les méthodes ! Nous sommes conscients de notre interdépendance toujours plus accentuée et de la sensibilité des ensembles aux efforts de chacun, positifs ou négatifs. Il s'agit donc, parallèlement à l'aménagement renforcé des forces économiques, financières et sociales, de développer les forces d'esprit et de cœur qui seules permettent de dominer les conquêtes qui se font dans le domaine matériel afin que le mieux-être s'accompagne d'un plus-être personnel et national.